CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM87916 **Valable du 09/06/2022 au 08/06/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 02/04/2007
Forme juridique : SAS

Capital : 24 430

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 497640342

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 497 640 342 00018
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 64 72020-

Assurance Responsabilité travaux :
MMA IARD 149709504

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
MMA IARD 149709504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Dénomination sociale : COUVERTURE JL LEPROVOST ET FILS

8 RUE DES FRENES
BENY BOCAGE (LE)
14350 SOULEUVRE EN BOCAGE

Téléphone : 02 31 67 74 20 **Fax :**
Portable : 06 63 49 27 37
Responsabilité légale : FINANCIERE GML (921 813 838)
LEPROVOST MATHIEU PRÉSIDENT / LEPROVOST JEAN-LUC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : LEPROVOST GUILLAUME

Site internet : http://couverture-leprovostetfils.com
E-mail : contact@couvertureleprovost.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	15	EFF2B	2 888 914	CA6
Dans l'activité	7	EFF2	208 690	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 24/04/2025	09/06/2022	08/06/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 19/08/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR